

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 3 décembre 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 3 décembre 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :                   Lévis Duchesne                   Sylvain Lavoie  
  Richard Lapointe                Evans Potvin  
  Martin Voyer                    Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents :                    Marie-Hélène Boily, directrice générale  
  Mario Bouchard, greffier

**1.    OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2.       261.12.2018       LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2018
4. Rapport d'activités du conseil
  - 4.1. Administration et développement
    - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 novembre au 3 décembre 2018
    - 4.1.2. Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 240-2018 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2019 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
    - 4.1.3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 241-2018 fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2019
    - 4.1.4. Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 242-2018 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2019
    - 4.1.5. Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 243-2018 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2019
    - 4.1.6. Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 244-2018 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2019
    - 4.1.7. Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
    - 4.1.8. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
    - 4.1.9. Autorisation de signataires - Entente de fourniture de service en génie civil avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
    - 4.1.10. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année financière 2019
    - 4.1.11. Versement d'une subvention en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique
    - 4.1.12. Approbation du plan de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
  - 4.2. Gestion du territoire
    - 4.2.1. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration

- 4.2.2. Appropriation au fonds carrières et sablières pour la réalisation de travaux année 2018
- 4.2.3. Programmation de travaux complétés au 31 décembre 2018 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECH) 2014-2018
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
  - 4.3.1. Dépôt du concept pour la commémoration de l'horloge du parc Maurice Kirouac
- 4.4. Rapport des activités du conseil
  - 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles
  - 6.1. Motion de félicitations en faveur du Séminaire-Marie-Reine-du-Clergé
  - 6.2. Motion de remerciement en faveur des brigadiers scolaires du secteur Métabetchouan
  - 6.3. Motion de félicitations en faveur des pompières et pompiers diplômés des casernes 25 et 27
  - 6.4. Motion de félicitations en faveur de M. André Fortin
  - 6.5. Motion de félicitations en faveur de la Traversée du Lac-Saint-Jean à Vélo
  - 6.6. Vente de terrains – 9369-3943 Québec inc.
  - 6.7. Octroi d'un contrat à Nortrax Québec inc.
- 7. Période de questions des citoyens
- 8. Levée de la séance

***Adoptée à l'unanimité***

**3. 262.12.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018**

---

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2018 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Approuvé à l'unanimité***

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Correction sur le procès-verbal du 23 novembre 2018

M. Richard Lapointe était absent lors de la séance extraordinaire.

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 263.12.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2018**

---

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

***Marie-Hélène Boily***  
***Directrice générale et trésorière***

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 novembre au 3 décembre

2018 laquelle totalise la somme de 571 424,46 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.1.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 240-2018 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

---

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 240-2018 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2019 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

**4.1.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 241-2018 FIXANT UNE TARIFICATION POUR LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2019**

---

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 241-2018 fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2019.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

**4.1.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 242-2018 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019**

---

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 242-2018 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2019.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

**4.1.5 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 243-2018 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2019**

---

M. Martin Voyer donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 243-2018 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2019.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

**4.1.6 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 244-2018 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2019**

---

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 244-2018 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2019.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

**4.1.7 264.12.2018 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CON-**

---

## FORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

---

Afin de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier, M. Mario Bouchard, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 \$.

Il est proposé par M. Martin Voyer et appuyé par M. Lévis Duchesne d'accepter le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4.1.8            265.12.2018    DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le greffier, M. Mario Bouchard confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

Il est proposé par M. Évans Potvin et appuyé par M. Martin Voyer d'accepter le dépôt des formulaires des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

### **4.1.9            266.12.2018    AUTORISATION DE SIGNATAIRES - ENTENTE DE FOURNI- TURE DE SERVICE EN GÉNIE CIVIL AVEC LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin que le conseil municipal autorise M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente de fourniture de service en génie civil à intervenir avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4.1.10          267.12.2018    ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

---

**Considérant que** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

- **Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront généralement le premier lundi de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30, à la Mairie;
- **Qu'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

14 janvier 2019	3 juin 2019	4 novembre 2019
4 février 2019	8 juillet 2019	2 décembre 2019
4 mars 2019	12 août 2019	16 décembre 2019
1er avril 2019	9 septembre 2019	
6 mai 2019	14 octobre 2019	

*Adoptée à l'unanimité*

### **4.1.11          268.12.2018    VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLI- TIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPE- MENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser en vertu en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Martine Ouellet Créations J'M	1 834 \$

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20% du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées».

*Adoptée à l'unanimité*

---

**4.1.12 269.12.2018 APPROBATION DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour les années 2019-2022. Ce plan fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**4.2 GESTION DU TERRITOIRE**

---

**4.2.1 270.12.2018 PROGRAMMATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECH) 2014 2018**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**Considérant que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 30 novembre 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.2.2 271.12.2018 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Considérant que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**Considérant que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**Considérant que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

A ces causes, M. Evans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais que le conseil de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix approuve les dépenses d'un montant de 30 234,37 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.2.3 272.12.2018 APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ANNÉE 2018**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approprier au fonds carrières et sablières certaines dépenses réalisées en 2018 pour l'entretien de chemins et qui ont été comptabilisées dans les activités de fonctionnement pour la somme de 23 609,50 \$ plus les taxes nettes de 5 % au montant de 1 180,47 \$.

▪ Les Entreprises Didyme Néron et Fils :	2 263,64 \$
▪ Les Entreprises Didyme Néron et Fils :	3 103,08 \$
▪ Martin Gaudreault :	3 193,00 \$
▪ Martin Gaudreault :	2 733,64 \$
▪ Pavage régional inc. :	11 760,60 \$
▪ Gravier Donckin Simard :	555,54 \$
	<hr/>
	23 609,50 \$

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1 273.12.2018 DÉPÔT DU CONCEPT POUR LA COMMÉMORATION DE L'HORLOGE DU PARC MAURICE KIROUAC**

---

**Considérant que** l'horloge géante faisait partie du patrimoine historique de la Ville;

**Considérant que** le mécanisme complexe de l'horloge n'était plus fonctionnel depuis plusieurs années et que de ce fait, le conseil municipal a autorisé la démolition de cette dernière et la construction de pavillon culturel;

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le concept final pour la plaque commémorative de l'horloge du parc Maurice Kirouac et d'autoriser la conception et fabrication de la plaque au montant de 285 \$ plus les taxes applicables chez RPA Technologie.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité de vérification des comptes
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud
- Plénier du conseil municipal
- Prise de photos du conseil municipal
- Réunion de l'Office municipal d'habitation
- Rencontre « Table de la pauvreté »
- Représentation au tournoi Mario Tremblay
- Réunion du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean et dépôt du rapport financier
- Rencontre avec l'état major de la Sûreté du Québec
- Réunion Festi-Vélo
- Rencontre pour le comité de sauvegarde de l'église Sainte-Croix
- Conférence de presse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux de la route 169 – Voie de virage à gauche
- Représentation à la journée portes ouvertes à la bibliothèque de Lac-à-la-Croix
- Activité « Pluging »
- Rencontre de citoyens
- Réunion du comité « Destination Lac-Saint-Jean »
- Rencontre de commerçants
- Rencontre avec le député M. Éric Girard concernant le dossier de la Villa du Presbytère
- Représentation au 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de l'Ascension
- Rencontre concernant l'entente de service avec la Municipalité d'Hébertville
- Rencontre avec M. Serge Plourde
- Rencontre avec M. Nicolas Martel, maire de Desbiens
- Rencontre du comité touristique du secteur sud
- Représentation à la remise des diplômes des pompiers et pompières de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du comité forestier
- Représentation au spectacle de Noël « Neige »

#### 4.4.1 274.12.2018 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Chevaliers de Colomb conseil 3066	Guignolée demande de souscription	200 \$
Prisme culturel	Invitation 20 <sup>e</sup> édition du ballet Casse-Noisette le 13 décembre. 125 \$ le billet	250 \$
Club des Aînés de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Aide financière pour le souper de Noël le 15 décembre	75 \$

*Adoptée à l'unanimité*

#### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

##### 6.1 275.12.2018 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DU SÉMINAIRE-MARIE-REINE-DU CLERGÉ

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur du Séminaire-Marie-Reine-du-Clergé pour sa cinquième place au classement du palmarès des écoles secondaires du Saguenay-Lac-Saint-

Jean. Le conseil municipal souligne particulièrement les administrateurs, les professeurs ainsi que les élèves pour l'atteinte de cette réussite.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**6.2      276.12.2018      MOTION DE REMERCIEMENTS EN FAVEUR DES BRIGADIERS SCOLAIRES DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN**

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des brigadiers scolaires du secteur Métabetchouan pour avoir accepté de modifier leur horaire de travail pour la tenue du Club des Petits déjeuners à l'école Mgr-Victor.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**6.3      277.12.2018      MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DES POMPIÈRES ET POMPIERS DIPLÔMÉS DES CASERNES 25 ET 27**

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur pompiers et des pompières des casernes 25 et 27 qui ont obtenu des diplômes pour les formations suivantes : Formation Pompier 1, Opérateur en matières dangereuses et Opérateur de pompe.

Normand Côté  
Marc-Olivier Côté  
Marc Villeneuve  
Philippe Plourde  
Dominic Lapointe  
Pierre-Étienne Dufour  
Rémi Girard

Sandra Néron  
Alexandre Boudreault  
Jean-Marc Thériault  
Pascale Harvey  
Patrice Guérin  
David Potvin

***Adoptée à l'unanimité***

---

**6.4      278.12.2018      MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE M. ANDRÉ FORTIN**

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M. André Fortin, maire pour sa nomination à titre de président de l'organisme « Destination Lac-Saint-Jean ». Les membres du conseil municipal lui souhaitent a meilleure des chances dans cette nouvelle responsabilité.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**6.5                      279.12.2018      MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE LA TRAVERSÉE DU LAC SAINT-JEAN À VÉLO**

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Traversée du lac Saint-Jean à vélo pour avoir remporté les honneurs lors des Grands prix du tourisme canadien dans la catégorie tourisme d'aventure et de plein air. Cette grande distinction vient confirmer que les efforts réalisés pour faire rayonner leur événement et la région à l'international ont porté fruit.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**6.6                      280.12.2018      VENTE DE TERRAINS – 9369-3943 QUÉBEC INC.**

---

M. Evans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à la compagnie 9369-3943 Québec inc. les terrains suivants :

- Lot numéro 5 270 100 du Cadastre du Québec
- Partie du lot numéro 5 270 088 du Cadastre du Québec

**SUPERFICIE TOTALE:              4 637,40 mètres carrés (49 916,97 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 4,52087 \$ le mètre carré (0,42 \$ le pied carré) pour la somme de 20 965,12 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 3 décembre 2018, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**6.7                    281.12.2018    OCTROI D'UN CONTRAT À NORTRAX QUÉBEC INC.**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accorder à Nortrax Québec inc. le contrat d'acquisition d'un essieu avant reconstruit pour la rétrocaveuse John Deere 2005 au montant de 9 465,15 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**7.                                    PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions sur les sujets suivants :

- Dépôt par la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean du Plan de répartition et de destination des immeubles sur notre territoire concernant la baisse du nombre d'élèves sur 3 ans dans notre secteur.
- Travaux sur la route 169 faits par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la voie de virage à gauche.
- Sur le règlement 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

---

**8.                                    LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***